

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026

FG/EF
2026-79

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 juin 2026, et sous la présidence de Madame Stéphanie FRESNAIS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représentés : 3 - Absent : 1

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ		X	Véronique LIMOUSIN
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Laurence PONSEEL
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER	X		
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE	X		
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Françoise HALLEY comme Secrétaire de séance.

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération n° 2025-210 du 17 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents des agents de la collectivité au 1^{er} janvier 2026, modifié par la délibération n° 2026-011 du 5 février 2026 et par la délibération n° 2026-56 du 13 mai 2026.

Suite à la réorganisation des missions de communication, notamment avec la création d'un poste de collaborateur de cabinet, il convient de supprimer un poste d'attaché territorial, à temps complet.

Dans le cadre de la réorganisation du secrétariat général et de la gestion des assemblées et des affaires juridiques, il convient de supprimer un poste de rédacteur territorial, à temps complet.

Le rapport entendu,

Vu la délibération n° 2025-210 du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 approuvant le tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération n° 2026-011 du Conseil Municipal du 5 février 2026 portant modifications du tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 2026-056 du Conseil Municipal du 13 mai 2026 portant modifications du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2026,

Vu l'avis de la Commission Ressources, Intercommunalité et Performance Publique en date du 12 juin 2026,

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence de la réorganisation des services communication, de secrétariat général et de la gestion des assemblées et des affaires juridiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

3 absentions : Brigitte POULETTY, Théo GANTZ, Sylvie ROBERT-STOCK

Le reste du conseil municipal vote pour

- **Décide** de supprimer, à compter du **1^{er} juillet 2026** :

Sur le budget principal :

1 poste d'attaché territorial, à temps complet
1 poste de rédacteur territorial, à temps complet

- **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité arrêté comme suit **au 1^{er} juillet 2026** :

BUDGET PRINCIPAL

Filière Administrative	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Administratif	35/35 h	17
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35/35 h	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	35/35 h	14
Rédacteur	35/35 h	5
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35/35 h	2
Attaché	35/35 h	6

Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants		
Attaché principal	35/35 h	2
Attaché hors classe Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants	35/35 h	1

Filière Technique	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Technique	35/35 h	41
Adjoint Technique à temps non complet	31/35 h	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	35/35 h	21
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	35/35 h	12
Agent de maîtrise	35/35 h	2
Agent de maîtrise principal	35/35 h	3
Technicien	35/35 h	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	2
Ingénieur principal	35/35 h	2

Filière Police	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Gardien-brigadier	35/35 h	6
Brigadier Chef Principal	35/35 h	3

Filière Sportive	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	7

Filière Animation	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Animateur	35/35 h	1
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	2
Adjoint d'Animation	35/35 h	6
Adjoint d'Animation à temps non complet	17,5/35 h	1

Filière Culturelle	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint du patrimoine	35/35 h	2
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	5
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	3
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	35/35 h	2
Assistant de Conservation du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	1
Bibliothécaire	35/35 h	1

Filière Médico-Sociale	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
-------------------------------	---------------------------	---------------------------

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35/35 h	2
Agent social	35/35 h	3
Agent social principal de 1ère classe	35/35 h	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	35/35 h	1

Soit un total de 188 postes budgétaires permanents

REGIE « MARCHES COMMUNAUX DE TROUVILLE-SUR-MER »

Filière Technique		Durée hebdomadaire	Emploi permanent
Adjoint technique	à temps non complet	25/35 h	1
Adjoint Technique	à temps non complet	17,5/35 h	1

Soit un total de 2 postes budgétaires permanents

Le total pour les 2 budgets est de 190 postes budgétaires permanents.

- **autorise** la Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF
STÉPHANIE FRESNAIS**

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
Françoise HALLEY**

Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.